

**Séance du Mardi 18 décembre 2018****Département**  
Lot et GaronneNombre de membres du conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la réunion : 19

Pouvoirs de vote : 5

Date de convocation :  
11/12/17

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, à vingt heures trente,  
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-François SAUVAUD, maire.

**Étaient présents** : MM. Jean-François SAUVAUD, Sylvio GUINGAN, Brigitte LEVEUR, Michel PEDURAND, Fabienne DIOUF, Youssef SADIR, Gabriel LASSERRE, Michel CADAYS, André CASTAGNOS, Christiane FAURE, Bernard COURET, Daniel GUIHARD, Marcia MACARIO DE OLIVEIRA, Habija KAZAOUI, Alain LACRAMPE MOINE, Christian GIRARDI, Patrick PIAZZON, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU

**Étaient absents** : MM. Fabienne DE MACEDO, Jacqueline BEYRET TRESEGUET, Monique SASSI, Hélène AYMARD, Pascal DESCLAUX, Cathy SAMANIEGO, Patrick LE GRELLE, Vanessa CAMPOY MARTINEZ,

**Pouvoirs de vote :**

Mme Monique SASSI à Monsieur Sylvio GUINGAN  
Mme Cathy SAMANIEGO à M. Jean-François SAUVAUD  
Mme Fabienne DE MACEDO à Mme Brigitte LEVEUR  
Mme Jacqueline BEYRET TRESEGUET à M. André CASTAGNOS  
Mme Vanessa CAMPOY MARTINEZ à Mr Christian GIRARDI

Madame Brigitte LEVEUR a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les associations, syndicats ou partis politiques, mais également toute autre personne physique ou morale, peuvent, sur leur demande, être autorisés à utiliser des locaux appartenant à la commune (CGCT, art. L2144-3).

Objet de la délibération**LOCATION DES SALLES  
POLYVALENTES  
COMMUNALES  
-  
TARIFS 2019**

La décision de mettre des locaux communaux à la disposition de ceux qui en font la demande, et la détermination de leur conditions d'utilisation relève de la compétence du maire, sous le contrôle du conseil municipal.

L'utilisation de locaux communaux à des fins privées peut être autorisée à titre gratuit ou onéreux (la contribution due étant en ce cas fixée par le conseil municipal). Cette utilisation semble devoir obéir aux règles relatives au principe d'égalité devant le service public, qui autorisent l'existence de régimes préférentiels à condition que ceux-ci se fondent uniquement sur des différences de situation des usagers (habitants permanents d'une commune, résidents temporaires, personnes étrangères à la commune...); aucun privilège, aucune discrimination ne sont justifiés pour des personnes placées dans une situation identique et soumises au même régime juridique.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré**

**DÉCIDE** de fixer les tarifs de location des salles polyvalentes communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi qu'il suit :

24 voix pour  
0 voix contre  
0 voix abstention

SALLES	CAUTION AIGUILLON	CAUTION HORS AIGUILLON	DESTINATIONS POSSIBLES			
			REUNIONS, JEUX, EXPOSITIONS, RECEPTIONS		CONFECTION ET PRISE DE REPAS (AVEC OU SANS TRAITEUR)	
			AIGUILLON	HORS AIGUILLON	AIGUILLON	HORS AIGUILLON
SALLE DES MAJORETTES	<b>188.00€</b> (80,00€)	<b>127.00€</b> (80,00€)	<b>40.00€</b> (39,00€)	<b>47.00 €</b> (46,00€)	<b>188.00€</b> (184,00€)	<b>227.00€</b> (222,00 €)
SALLE ROGER DAGUERRE (LUNAC)	<b>112.00€</b> (80,00€)	<b>134.00€</b> (80,00€)	<b>40.00€</b> (39,00€)	<b>47.00€</b> (46,00€)		
CLUB HOUSE JAMET uniquement pendant les vacances d'été	<b>188.00€</b> (170,00 €)	<b>231.00€</b> (170,00€)			<b>188.00€</b> (184,00€)	<b>231.00€</b> (226,00€)

## Pour la location de salles aux associations :

## TARIFS 2019 (TARIFS 2018)

SALLES	CAUTION AIGUILLON	CAUTION HORS AIGUILLON	DESTINATIONS POSSIBLES			
			REUNIONS, JEUX, EXPOSITIONS, RECEPTIONS		CONFECTION ET PRISE DE REPAS (AVEC OU SANS TRAITEUR)	
			AIGUILLON	HORS AIGUILLON	AIGUILLON	HORS AIGUILLON
SALLE DES MAJORETTES	<b>188.00€</b> (79,00€)	<b>230.00€</b> (79,00€)		<b>50.00€</b>	A TITRE GRACIEUX	<b>330.00€</b> (225,00€)
SALLE DE RECEPTION ESPACE THEOPHILE DE VIAU	<b>188.00€</b> (79,00€)	<b>300€00</b> (79,00€)		<b>300€00</b>		
SALLE DE SPECTACLE ESPACE THEOPHILE DE VIAU	<b>300.00€</b> (79,00€)	<b>300€00</b> (79,00€)		<b>300€00</b>		
SALLE ROGER DAGUERRE (LUNAC)	<b>112.00€</b>	<b>50.00€</b>	A TITRE GRACIEUX	<b>50.00€</b>		
CLUB HOUSE JAMET	<b>188.00€</b> (79,00€)					
CLUB HOUSE DURAND	<b>188.00€</b> (79,00€)				A TITRE GRACIEUX	
FOYER DE L'AUTOMNE	<b>188.00€</b>					

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Le maire,  
Jean-François SAUVAUD

